



Infraction au code de la route

Par **cataleya**, le **02/02/2015** à **13:50**

Suite a une infraction au code de la route ayant donné lieu a un retrait d'au moin 3 point je devais suivre un stage de recuperations de point dans un delais de 3 mois ayant resus une lettre (48N) en fevrier 2014.

Que je n'ait pas été faire est je vien de recevoir une lettre simple le 31 janvier 2015 pour une convocations au commissariat pour leur montre l'attestation de stage que je n'ais pas fais en temps

Et t-il encore temps de passer le stage de recuperations de point ?

Sinon quelle en sont les consequence sur mon permis de conduire que je risque ?

Merci beaucoup